



**DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU 07 FEVRIER 2023**

Le quorum (au moins 15 élus présents) n'ayant pas été atteint lors de la première séance du Conseil Municipal réunie le 30 janvier 2023, l'assemblée à nouveau convoquée a pu valablement délibérer sans condition de quorum.
(article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS.
001/2023	Création et recrutement de Contrats d'Engagement Educatif	23		
002/2023	Recrutement de saisonniers pour le service animation	23		
003/2023	Création et mise à jour du tableau des emplois budgétaires	18		5
004/2023	Recomposition des commissions municipales suite à démission	23		
005/2023	Convention de cession à titre gratuit de trois véhicules de patrouille par le Département des BDR	23		

Le Maire,
Jean Marie LEONARDIS

